



**Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale
de l'A.T.M.P. du Rhône**

**RAPPORT
D'ACTIVITE
2011**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.5
1- PRESENTATION DE L'EQUIPE	p.7
2- PERSONNES ACCOMPAGNEES.	p.8
2-1- Effectif.	p.8
2-2- Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.	p.8
2-3- Fins de prise en charge.	p.8
2-4- « Socio démographie » de la population accompagnée.	p.9
2-5- Suivi des accompagnements.	p.16
2-6- Géographie de l'activité.	p.19
3- ACTIVITE DU SERVICE.	p.20
3-1- Stagiaires. Lien avec les établissements de formation.	p.20
3-2- Groupes d'expression.	p.20
3-3- Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S.).	p.21
3-4- Rencontres inter-savs département du Rhône.	p.22
3-5- Formations.	p.24
3-5-1- Initiation à la systémie. CCRA.	p.24
3-5-2- Droit des usagers. ARFRIPS.	p.25
3-5-3- Action et Formation. La conduite du changement.	p.27
3-6- Poste référent / Admission.	p.27
3-7- Les "soirées loisirs" et les repas de fin d'année.	p.28
3-8- La démarche qualité.	p.30
4- LES PERSPECTIVES ENVISAGEES POUR NOTRE SAVS.	p.31
ANNEXES	p.32

INTRODUCTION

Le présent rapport est construit en trois parties :

La première, succincte, est une présentation de l'équipe du SAVS.

Notons le départ du chef de service, Mr Ollier, qui a constitué sans aucun doute un évènement important de l'année 2011.

La seconde propose une présentation de la population que nous accompagnons, d'un point de vue « sociodémographique » et un état du suivi des accompagnements.

Les différents critères que nous avons choisi permettent d'avoir une vue d'ensemble assez précise de notre « public ».

Nous tentons de mettre en évidence les évolutions de la population accompagnée et certaines tendances apparaissent. (Nous avons pour cela comparé les rapports d'activité de notre service sur la période 2004-2011).

Cela bien évidemment ne doit pas occulter la grande disparité des problématiques auxquelles nous avons à faire face ainsi que l'individualisation de nos interventions.

La troisième regroupe une présentation des différents axes de nos actions dans des domaines variés :

La formation, les partenariats, le travail sur l'admission, la participation des usagers, la démarche qualité...

La quatrième propose des perspectives pour notre service.

Notons enfin que le fonctionnement de notre service d'accompagnement est décrit précisément dans notre projet de service qui est accessible à tous via le site internet que l'ATMP a mis en place en octobre 2011 : <http://www.atmp69.fr/>

1- PRESENTATION DE L'EQUIPE

Le Service d'Accompagnement de l'ATMP du Rhône est composé de huit éducateurs et éducatrices, d'une secrétaire à mi-temps et de personnels administratifs à temps partiels plus un médecin psychiatre sous l'autorité d'un chef de service et du directeur de l'association.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DU SAVS EN 2011

Directeur :

- Jean François JOLY

Responsable du service éducatif, depuis juillet 2011 :

- Mathieu GOYET

Membres de l'équipe éducative :

- DELOIRE Sylvain
- BRETON Muriel
- VUAGNOUX Evelyne
- GUEGNARD Pierre
- LECOCQ Amaury
- MARLOT Laurence
- PELORDET Thierry
- PERRIER Cyril (à mi-temps pour les processus d'admission)

Lucie Legal et Marie Brunet, éducatrices spécialisées pourvoient aux absences liées aux congés maternité, et aux congés parentaux.

Secrétaire du service :

- Florence VISOCCHI

Médecin psychiatre :

- Dr Catherine IMHOFF

2- PERSONNES ACCOMPAGNEES

2-1- Effectif

L'équipe éducative a accompagné 109 personnes en moyenne dans l'année 2011 pour une capacité de 109 places.

Soit un taux d'occupation de 100%.

(Au 14 mars 2012, nous avons un effectif de 112 personnes accompagnées)

2-2- Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.

Total nouvelles personnes accueillies en 2011 : 14 personnes.

Total des fins d'accompagnement en 2011 : 20 personnes.

2-3- Fins de prises en charge

Total fin de prise en charge 2011 : 20 personnes

La durée moyenne de ces accompagnements arrêtés en 2011 a été de 5,6 années (si on neutralise les deux accompagnements les plus longs, 15 et 31 ans, on tombe à une durée moyenne de moins de 4 ans)

raisons des arrêts des accompagnements 2011	
raisons	nombre
arrêt concerté	7
usager n'a plus souscrit à l'accompagnement	4
orientation en établissement	3
changement de Département	3
pathologie trop lourde non adaptation de notre SAVS	1
incarcéré	1
orientation autre SAVS	1
	total: 20

2-4- « Sociodémographie » de la population accompagnée.

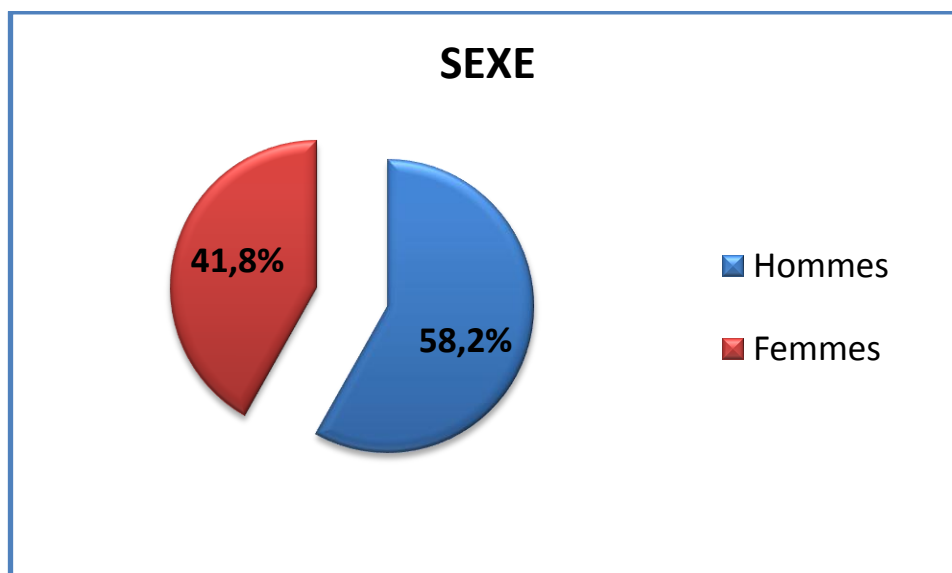
Nous avons effectué un comparatif des données de nature socio-démographiques, entre 2004 et 2011 afin de tenter de mettre en évidence des évolutions quant à la population que nous accompagnons. (cf. : tableau en annexe)

Certaines tendances apparaissent assez nettement.

Nous restons bien entendu prudents en ce qui concerne les interprétations ou les explications de ces tendances.

- Répartition hommes-femmes

SEXE		
Hommes	Femmes	Total
64	46	110
58,2%	41,8%	100,0%

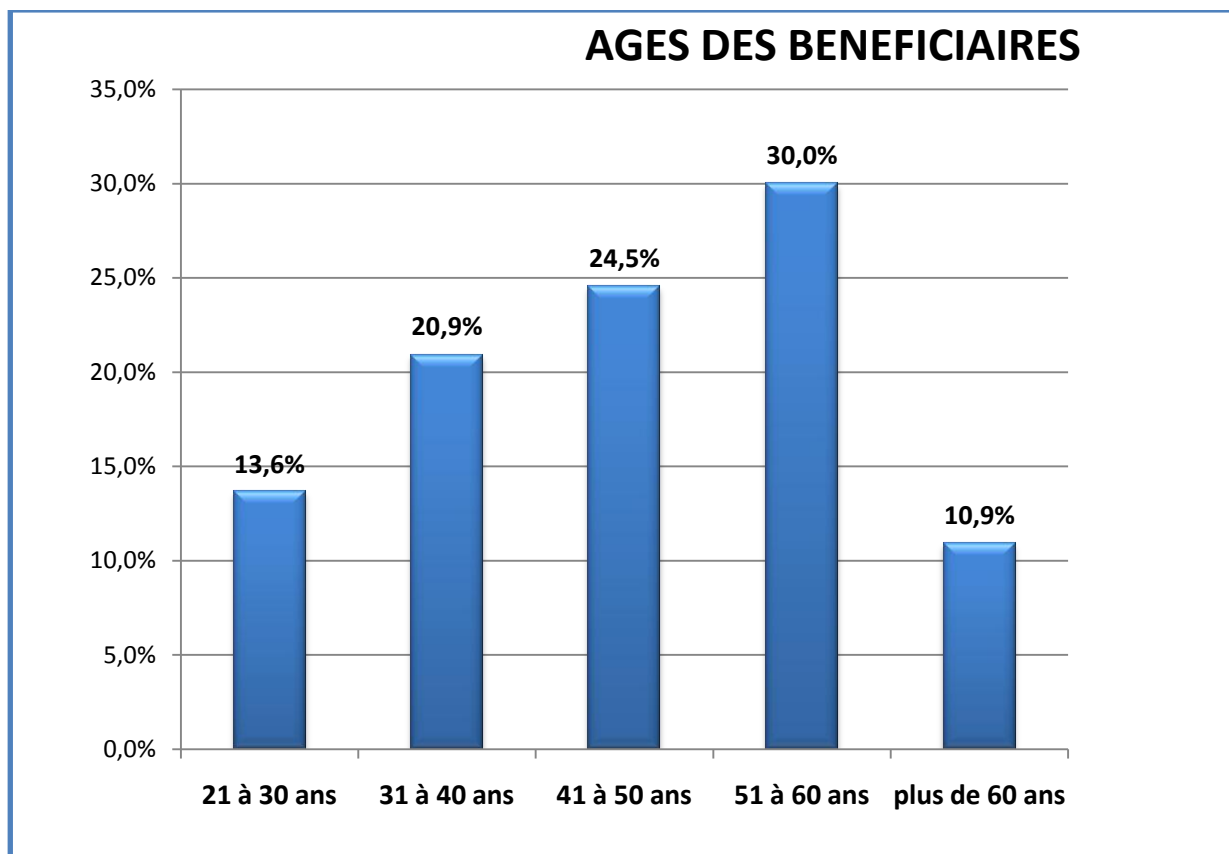


L'écart entre le nombre d'homme et le nombre de femme a tendance à diminuer, de manière assez constante depuis 2004.

- Répartition par âges

AGES DES BENEFCIAIRES	Nombre	Pourcentage
21 à 30 ans	15	13,6%
31 à 40 ans	23	20,9%
41 à 50 ans	27	24,5%
51 à 60 ans	33	30,0%
plus de 60 ans	12	10,9%
TOTAL	110	100,0

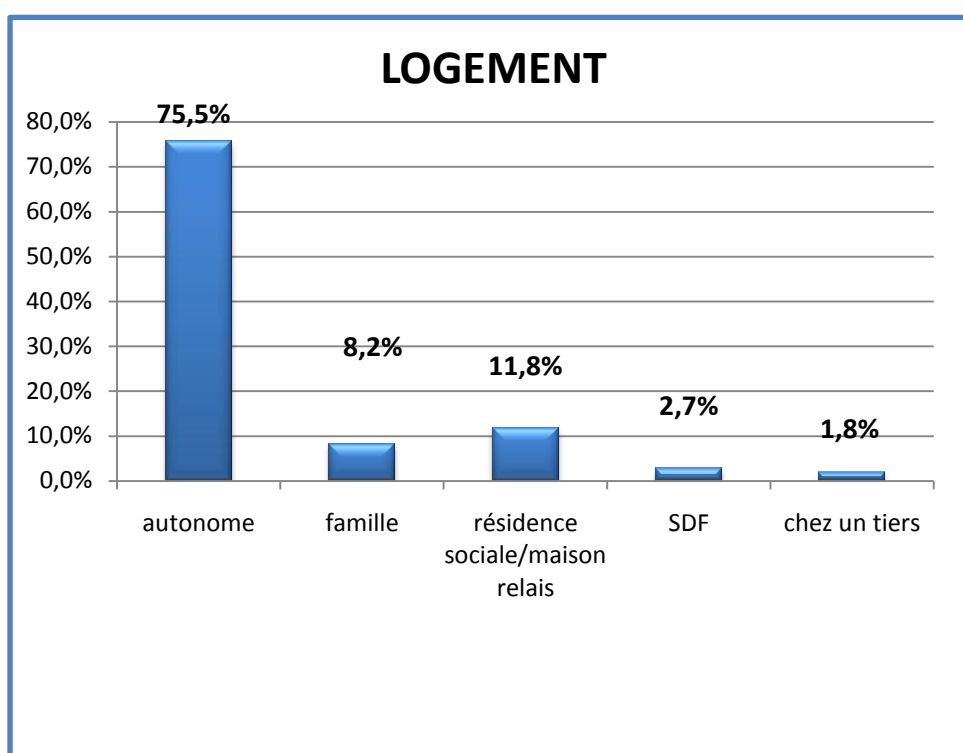
AGE MOYEN : 46 ans



La moyenne d'âge a tendance à augmenter.

- **Hébergement**

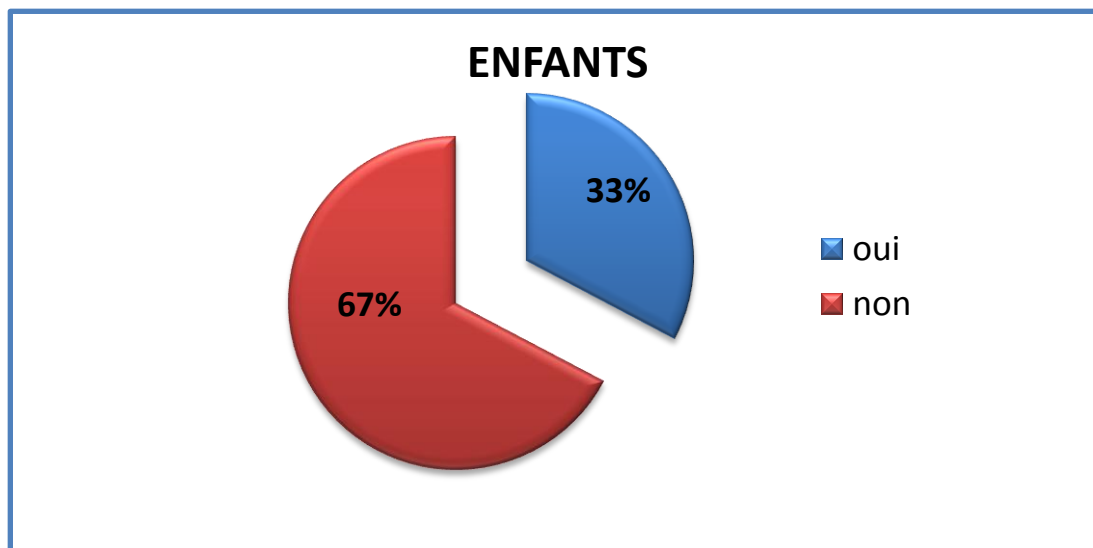
LOGEMENT		
autonome	83	75,5%
famille	9	8,2%
résidence sociale/maison relais	13	11,8%
SDF	3	2,7%
chez un tiers	2	1,8%
TOTAL	110	100,0%



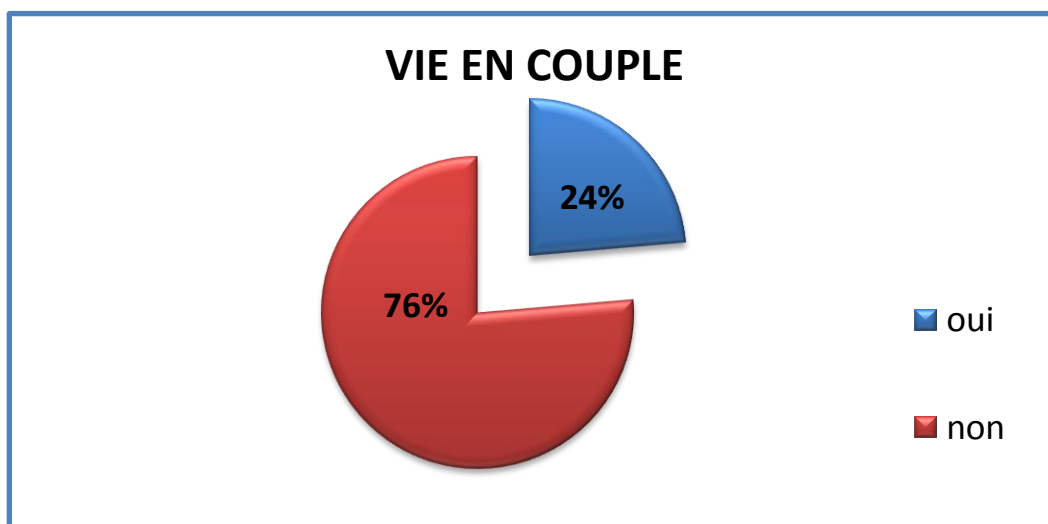
Plus de personnes accompagnées vivent en appartement individuel.

- **Situation familiale**

ENFANTS		
oui	non	total
36	74	110
33%	67%	100,00%



VIE EN COUPLE		
oui	non	total
26	84	110
23,64%	76,36%	100,00%

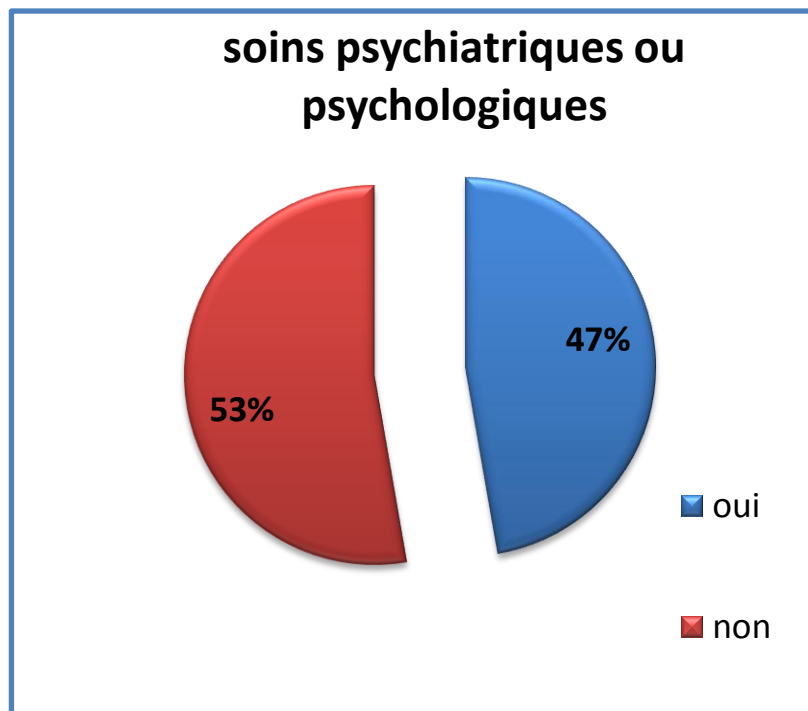


La proportion de personnes ayant des enfants est importante. Très peu en ont cependant la charge.

Cela a un effet sur le travail d'accompagnement. (Travail autour du désir d'enfant, parfois de la renonciation, liens avec la PMI, les services de protection de l'enfance....). Ce travail ne peut se faire sans des fondements éthiques, car le sujet est complexe à aborder.

- Suivi psychiatrique ou psychologique.

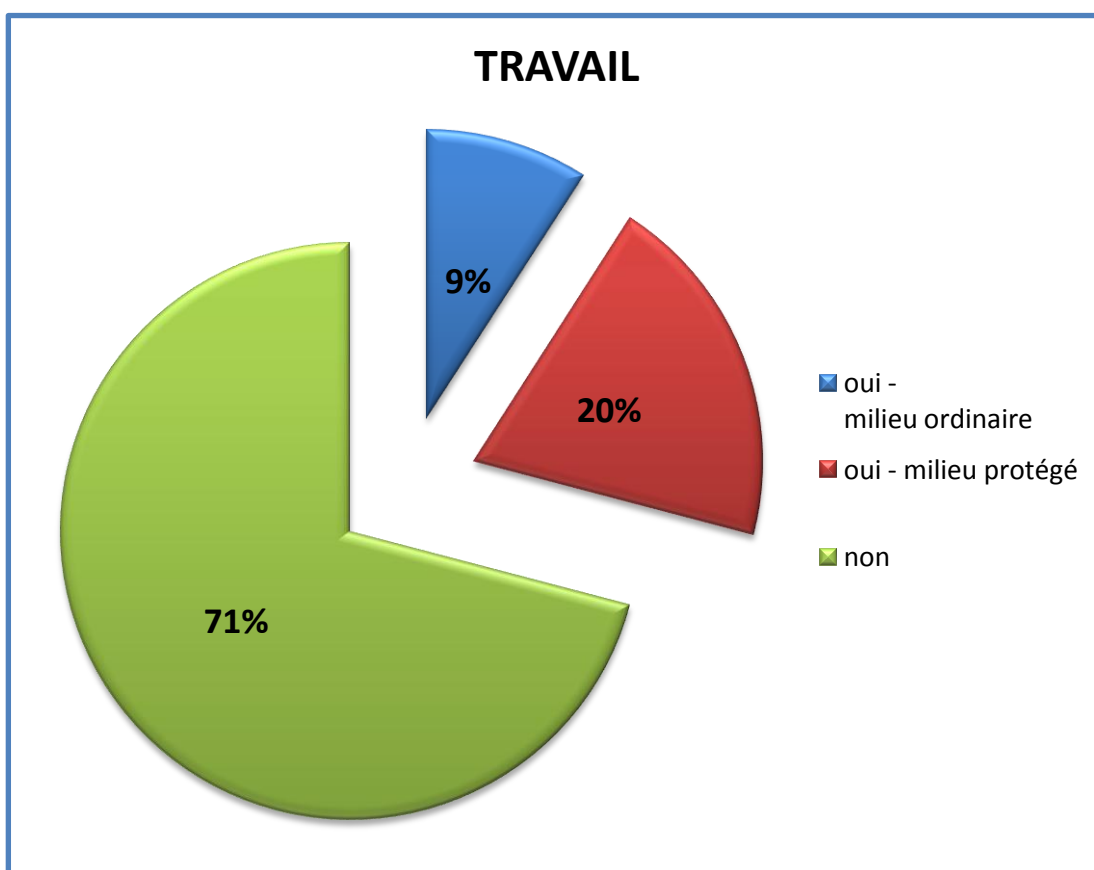
soin psychiatrique ou psychologique		
oui	non	total
52	58	110
47%	53%	100,00%



Nous notons une augmentation des personnes qui sont suivies par la psychiatrie.

- Travail.

TRAVAIL			
Oui - milieu ordinaire	Oui milieu protégé	Non	total
10	22	78	110
9,1%	20,0%	70,9%	100,00%

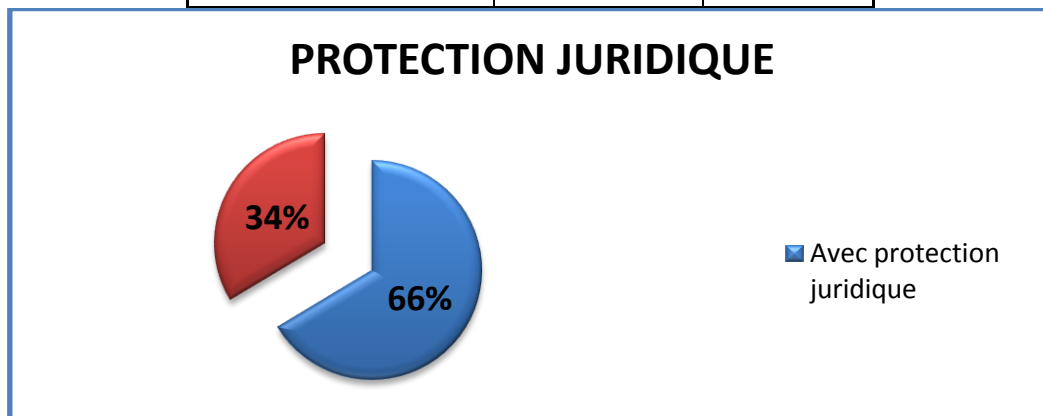


De moins en moins de personnes accompagnées travaillent.

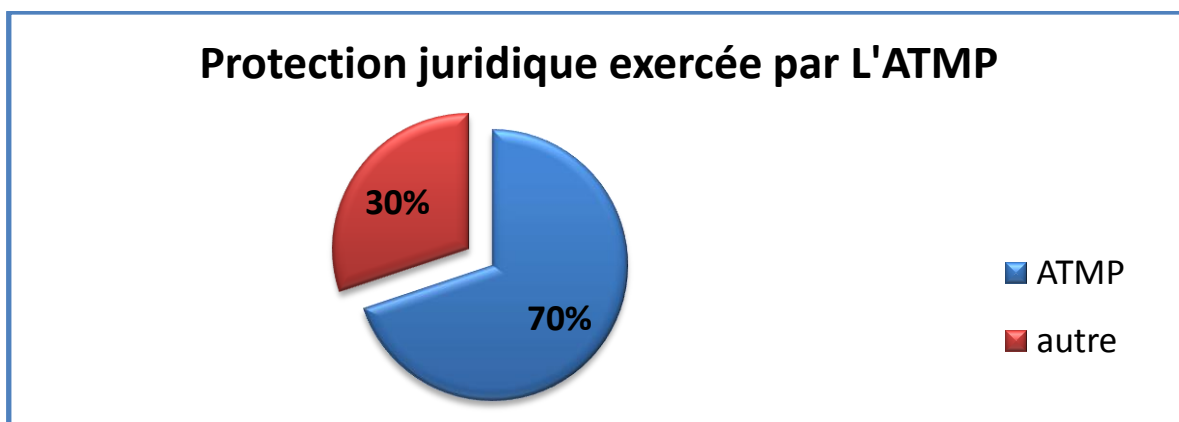
Parmi celles qui travaillent, de moins en moins de personnes le font en milieu ordinaire.

- **Protection juridique**

PROTECTION JURIDIQUE		
Avec protection juridique	Sans protection juridique	TOTAL
73	37	110
66%	34%	100,00%



PROTECTION JURIDIQUE PAR ATMP		
ATMP	autre	TOTAL
51	22	73
70%	30%	100,00%

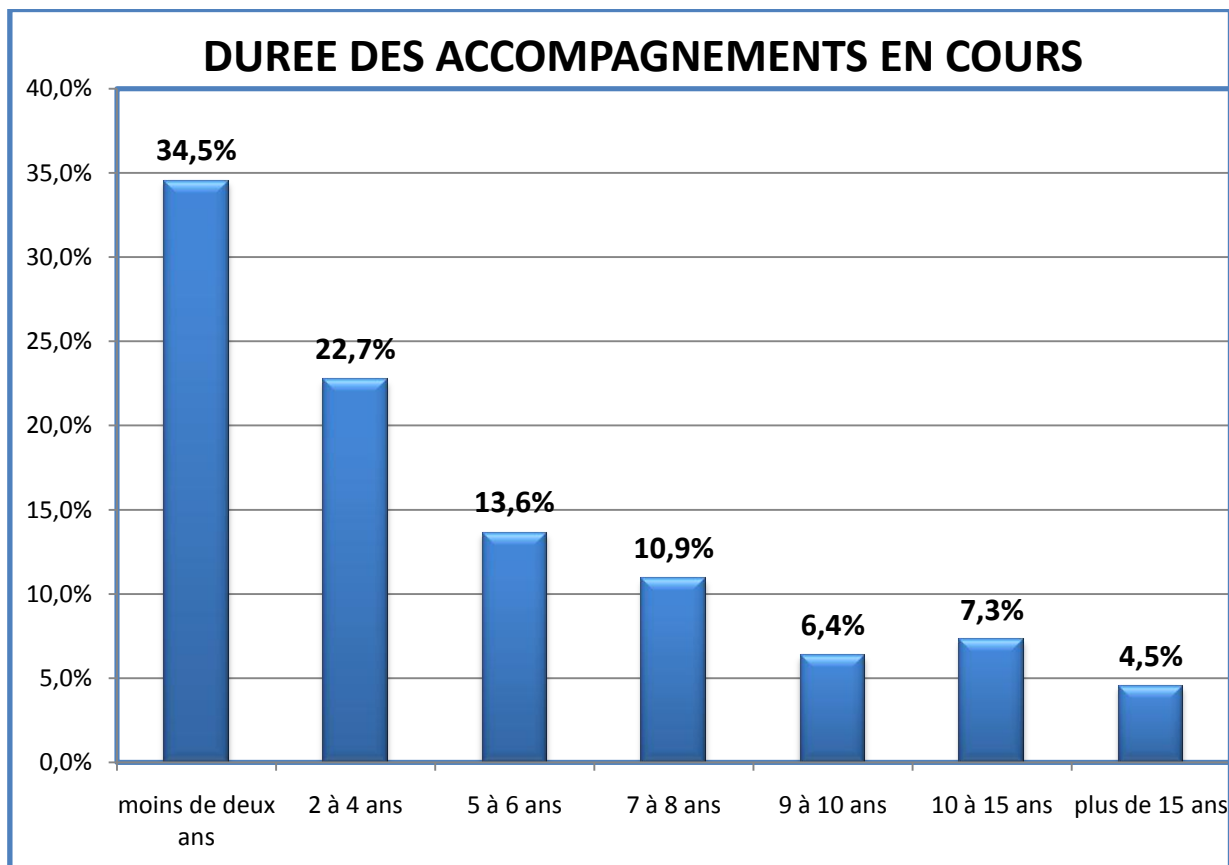


Diminution du nombre de personnes protégées juridiquement et diminution de la part des mesures exercées par l'ATMP.

2-5- Suivi des accompagnements.

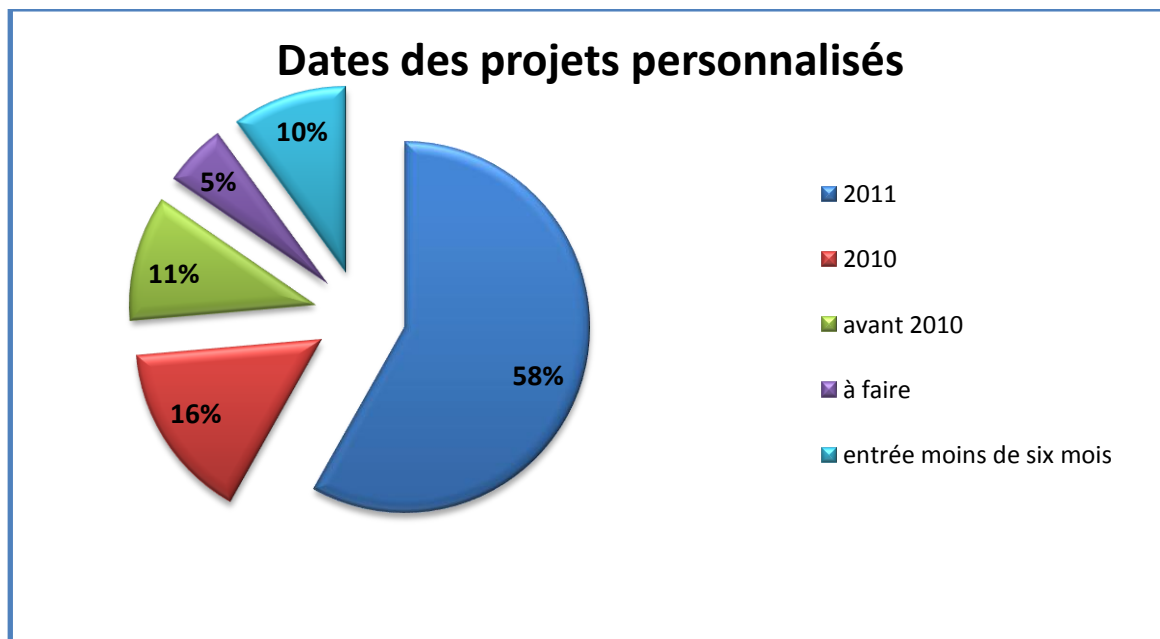
- Durée des accompagnements en cours.

DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT	NOMBRE	Pourcentage
moins de deux ans	38	34,5%
2 à 4 ans	25	22,7%
5 à 6 ans	15	13,6%
7 à 8 ans	12	10,9%
9 à 10 ans	7	6,4%
10 à 15 ans	8	7,3%
plus de 15 ans	5	4,5%
TOTAL	110	100,0



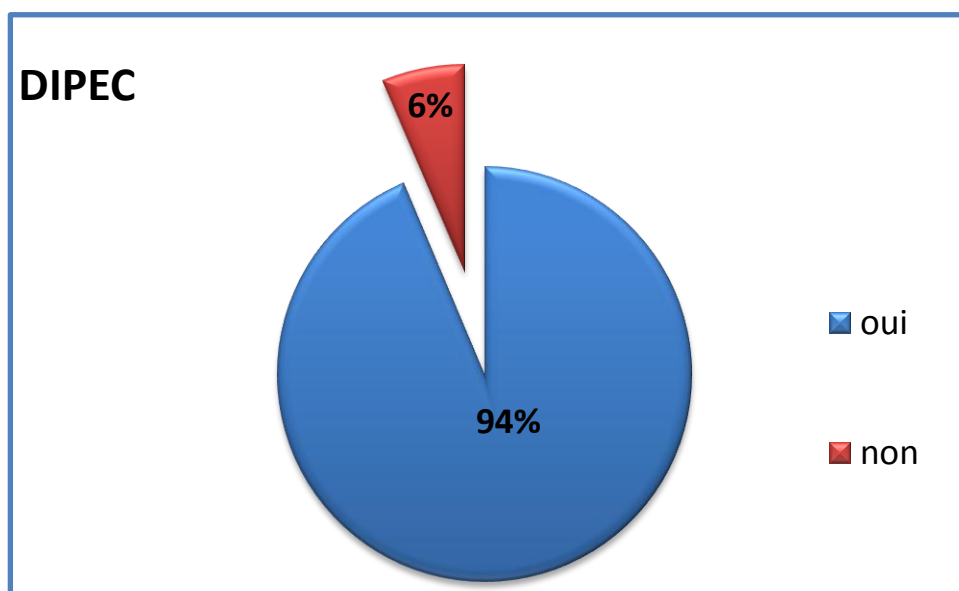
- Projets personnalisés

PROJETS PERSONNALISES		
2011	64	58,2%
2010	17	15,5%
avant 2010	12	10,9%
à faire	6	5,5%
entrée moins de six mois	11	10,0%
TOTAL	110	100,00%



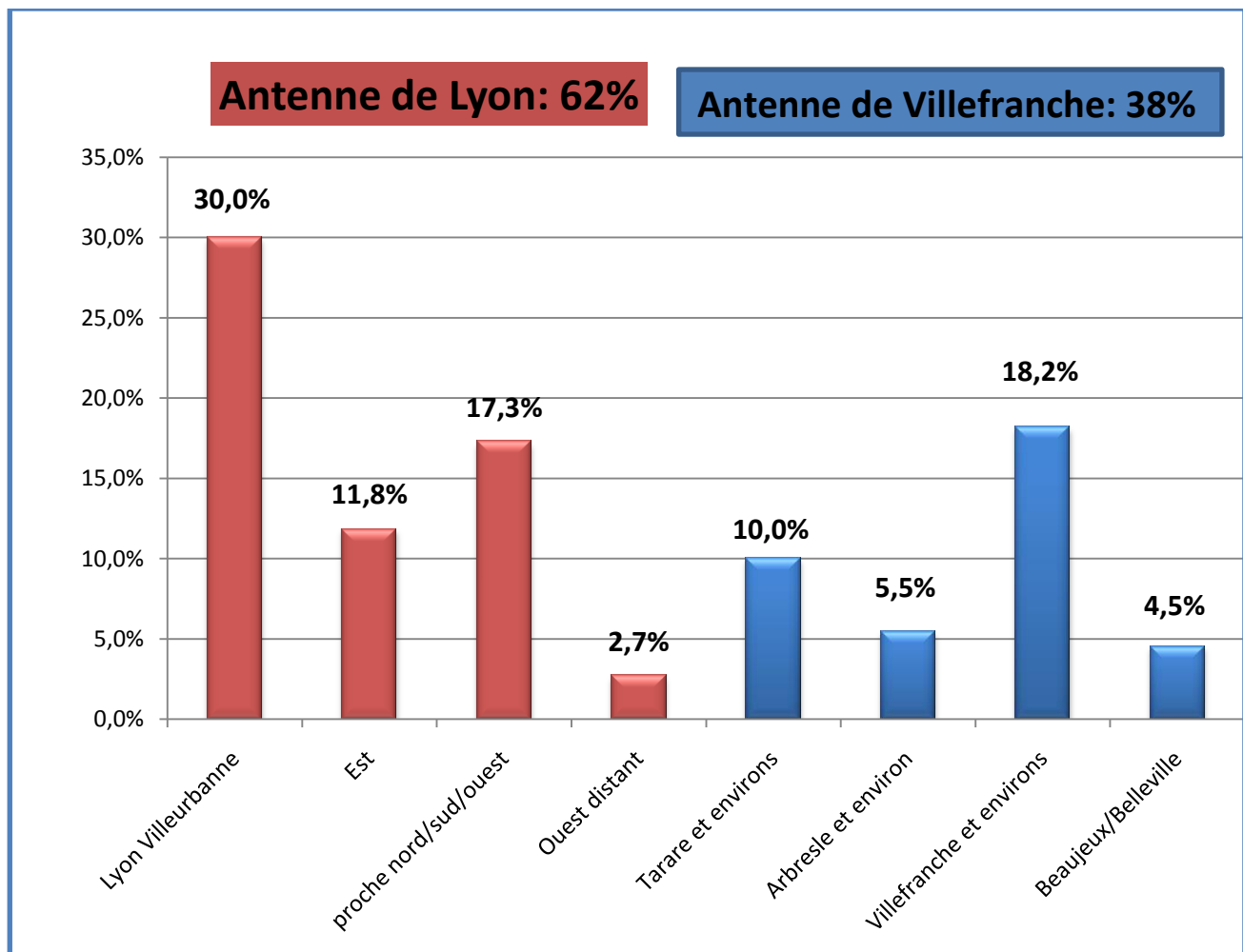
- Document Individuel de prise en charge.

Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC)		
oui	non	total
103	7	110
94%	6%	100,00%



2-6- géographie de l'activité.

Géographie		
Lieux	nombre	pourcentage
Lyon Villeurbanne	33	30,0%
Est	13	11,8%
proche nord/sud/ouest	19	17,3%
Ouest distant	3	2,7%
Tarare et environs	11	10,0%
Arbresle et environ	6	5,5%
Villefranche et environs	20	18,2%
Beaujeu/Belleville	5	4,5%
Totaux	110	100,0%



3- ACTIVITE DU SERVICE

3-1- Stagiaires, lien avec les centres de formation.

- Nous avons accueilli une stagiaire « éducatrice spécialisée », de l'ARFRIPS, pour un stage court (8 semaines effectives) au printemps 2011.
(mai 2012, nous accueillons un stagiaire, venant de l'ARFRIPS, en formation d'éducateur spécialisé, pour une durée d'un an).
- Nous sommes membres à l'ARFRIPS, de l'Instance Technique et Pédagogique qui a pour fonction la réflexion et l'échange entre les sites qualifiants et cet établissement de formation.
- Trois membres de notre équipe, deux éducatrices spécialisées et le chef de service possèdent la certification de « Tuteur référent ».

3-2- Groupes d'expression 2011

Notre service a fait le choix, afin de répondre aux exigences de la loi de 2002, de mettre en place des groupes d'expression afin de recueillir les remarques, questions et insatisfactions des personnes accompagnées.

Les personnes ne pouvant venir à ces réunions, ou ne le souhaitant pas ont été invitées à s'exprimer par écrit.

Comme en 2010, 2 groupes d'expression ont été organisés par notre service, à Lyon et à Villefranche.

- A Lyon, le 19/05/2011

12 personnes étaient présentes ainsi que l'équipe éducative.

Nous avons organisé la réunion en proposant aux personnes présentes de se répartir en petits groupes, afin que la parole se prenne plus facilement.

Points abordés :

- La décoration de l'accueil sur Lyon laisse toujours à désirer.
- Il manque, toujours, un ascenseur afin que les personnes en fauteuil roulant puissent accéder aux bureaux du SAVS situés au sous-sol.

- Encore des remarques sur le standard téléphonique dont l'amplitude horaire d'ouverture n'est pas assez conséquente.
- Toujours une forte demande d'activités culturelles et de loisirs.
- Il est demandé que chaque personne accompagnée reçoive un écrit au moment des absences pour congés de leur éducateur référent.

- **A Villefranche, le 26/05/2011**

6 personnes étaient présentes ainsi que l'équipe éducative.

Points abordés :

- Les arrêts d'accompagnement et les changements d'éducateurs référents ne sont pas assez expliqués, la procédure est trop rapide.
- Toujours des problèmes de standard, ça sonne souvent dans le vide.
- Les repas de fin d'année et d'été sont très appréciés.

A l'issue de ces deux réunions, une collation a été offerte aux personnes présentes.

Un compte rendu de ces deux rencontres a été envoyé par courrier à l'ensemble des personnes accompagnées.

3-3 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S.)

Le M.A.I.S. est un mouvement qui a pour objectif, la réflexion, la recherche, la réalisation de projets concernant l'accompagnement social et professionnel de personnes en difficultés d'insertion. Il réalise des travaux de recherche, fait la promotion d'une politique de réseau, de la formation et produit des publications. Seul organisme national fédérant les services d'accompagnement, le M.A.I.S. est donc une référence sur lequel notre service d'accompagnement fonde, en partie, son éthique et positionne sa pratique.

Cette année 2011, les 25èmes Journées Nationales de Formation du M.A.I.S. se sont déroulées en mai à STRASBOURG, et avaient pour thème : **Accompagner le risque... risquer l'accompagnement ?** Trois éducateurs et le chef de service ont participé à ces trois journées. Conférences, échanges, tables rondes, ateliers ont permis d'aborder cette question du (des) risque(s) dans nos pratiques d'accompagnement social ; risque(s) envisagé(s) du côté des usagers, comme de celui des professionnels. Conviviales également, ces rencontres permettent de se décaler d'une pratique quotidienne, de se retrouver entre pairs et ainsi renforcer l'identité professionnelle du service. Cela donne aussi la possibilité de découvrir d'autres professionnels et services de l'accompagnement social, et d'enrichir son réseau.

Cet engagement du service pour le M.A.I.S se poursuit au niveau de l'équipe d'animation de la région Rhône-Alpes pour laquelle, un des éducateurs du service est co-animateur. Cette année 2011, l'équipe d'animation région a organisé deux journées de

rencontre / formation.

L'une a eu lieu en février à Givors sur le thème: **Le travailleur social à l'épreuve de l'outil informatique : logiques, enjeux et risques...?** et a réuni près de 80 professionnels. Sous le regard de P. BONJOUR, Docteur es lettres et sciences de l'éducation, et du côté de l'éthique, divers professionnels ont échangé et débattu autour des nouvelles technologies de l'informatique, et en particulier l'utilisation des logiciels et fichiers.

La seconde, organisée en novembre à Echirolles, a permis à près d'une centaine de professionnels de partager et débattre sur le sujet: **Le collectif au service de l'accompagnement individuel.** Avec l'éclairage de F. FENEROL, psychologue clinicien, psychanalyste, autour de « la nécessité des lieux de socialité », quatre services d'accompagnement exerçant en Rhône-Alpes ont fait part de leurs conceptions et expériences de leurs collectifs. Et en quoi le collectif peut-être un outil pertinent participant à la socialisation des personnes en difficultés du lien ?

(Rédaction : Pierre Guégnard)

3-4- Rencontres inter-savs département du Rhône

Ces rencontres ont continué à être organisées en 2011, au niveau des équipes éducatives et de l'encadrement.

Leurs visées restent les mêmes, il s'agit d'échanger à propos de thèmes et de problématiques que tous les SAVS sont amenés à rencontrer. Les différentes pratiques peuvent ainsi être mises en lumière et comparées, discutées, confrontées.

Des échanges de connaissances sont aussi possibles lors de ces réunions, sur les dispositifs, les réseaux existants dans le Département, les aspects juridiques qui sont parfois complexes.....

Trois thèmes ont été abordés en 2012 :

- Les écrits professionnels.
- La parentalité.
- Les personnes handicapées vieillissantes.

Trois rencontres entre professionnels de nos équipes ont eu lieu pour chacun de ces thèmes. Les comptes-rendus de ces échanges ont été transmis lors de la réunion « plénière » de l'Inter SAVS en présence des responsables des SAVS.

Il a été décidé pour 2012 de reconduire ce fonctionnement en l'allégeant un peu, en raison des contraintes que tous nos services connaissent et qui obligent à bien mesurer le temps qui peut-être consacré à ces réunions.

Ainsi deux thèmes seront abordés en 2012, pour chacun desquels deux rencontres seront prévues au niveau des équipes éducatives.

Les chefs de service, par ailleurs continueront leurs rencontres.

Une réunion plénière aura aussi lieu en fin d'année qui sera le lieu de la restitution du contenu des travaux et réflexions produites.

3-5- Formations.

3-5-1- Initiation à la systémie. CCRA.

Notre service a fait le choix en 2011 d'une initiation à l'approche systémique.

Nous avons pour cela demandé au CCRA (Collège Coopératif Rhône-Alpes) une intervention de trois demi-journées de formation.

Voici un résumé du contenu qui nous a été proposé :

SENSIBILISATION A L'APPROCHE SYSTEMIQUE

Intervenante : Mme Vignon du CCRA

- **Il existe des approches systémiques. Leurs visées peuvent être différentes :**
 - A la lumière de l'analyse systémique, on peut décider d'une intervention pragmatique, venant « déranger », « changer » le système dans lequel évolue la personne accompagnée.
 - On peut en rester à une grille d'analyse de nos interventions, dans laquelle notre intervention, la relation que nous tissons avec la personne accompagnée, devient porteuse de sens, d'informations.
 - L'approche systémique nous apparaît donc potentiellement utile pour notre SAVS en tant qu'outil d'analyse, et éventuellement support d'action.

- **La structure de la famille.**

Dans la famille, chacun a une place, elle est située dans une hiérarchie, avec des frontières.

Dans un premier temps, les parents décident et les enfants obéissent.

Ce sont des familles « normales », ou « fonctionnelles » ; les frontières sont suffisamment souples, et de plus en plus en plus souples à mesure que l'enfant grandit, jusqu'à son **individuation**.

L'individuation cependant dérange le système familial, le déséquilibre, le met en crise. (La crise s'entend comme une tentative de résolution du problème, du déséquilibre. C'est une transformation, une modification). **Ce processus d'individuation va de pair avec le principe de loyauté**, de l'individu envers sa famille. Ce principe de loyauté permet au système de retrouver un équilibre ou chacun, à nouveau retrouve une place.

En systémie, les relations peuvent être considérées en termes de transaction.

Les familles se structurent avec des différences fondatrices qui sont essentiellement les différences générationnelles et les différences de sexe.

Les mouvements des individus vont vers l'extérieur de la famille et reviennent vers la famille.

Deux types de structure familiale, opposées peuvent être repérés :

- **Les familles aux frontières poreuses – c'est un système « enchevêtré ».**

« L'individu ne peut pas dans un tel système penser par sois même».

« Les individus tendent à ne faire qu'un ».

« Tout ce qui fait différence est éjecté ».

C'est un système qui pousse à l'établissement de multitudes de relations.

Le système est un système ouvert – ce qui ne veut pas dire qu'il y a possibilité de le changer.

- **Les familles avec un système désengagé.**

« Froid – dur – anguleux ».

« Seul compte l'individu »

« Sois autonome, est le message adressé aux enfants, aux individus ».

C'est un système qui pousse à l'autonomie.

Ce sont des familles, dont la nature du système fait que nous les rencontrons peu.

→ **Le traumatisme.**

La systémie avance l'idée qu'il y a des phénomènes « transgénérationnels » au sein des familles.

Le traumatisme se transmet, de manière inconsciente, de génération en génération.

« Le traumatisme peut être métabolisé, si l'individu arrive à s'en faire une représentation ».

Métabolisé, c'est-à-dire digéré, voire dépassé.

La relation à l'autre permet, peut-être, l'accès à la représentation.

La triangulation, avec des « objets flottants » (un jeu, un conte, une situation particulière), vient permettre au sein de la relation, le récit, et donc, parfois l'accès à la représentation.

3-5-2- Droit des usagers. ARFRIPS.

Durant cette année, deux membres de l'équipe éducative du service SAVS ont participé à un temps de formation. Ce temps de réflexion organisé par l'ARFRIPS sous l'égide des actions prioritaires régionales 2011 d'UNIFAF Rhône-Alpes avait pour thème :

Droits des usagers et contraintes des établissements : une éthique au quotidien.

C'est à partir du constat suivant que la formation s'est organisée. Les nouvelles lois 2002 et 2005 qui régissent l'activité des institutions sociales et médico-sociales et les droits des usagers sont souvent mal connues, mal interprétées et mises en œuvre dans les établissements et services.

En effet, depuis longtemps, le droit n'est pas intégré comme un élément fondateur des pratiques sociales et médico-sociales.

La loi 2002-2 rénove les lois de 1975 en faveur des personnes handicapées. Elle a fait

irruption au sein de nos établissements, en édictant des règles fortes de fonctionnement, au risque d'être vécue comme un corps étranger dont il faut s'accommoder.

Il était donc essentiel de comprendre, par un éclairage historique, sociologique, philosophique ou éthique, l'évolution du droit en matière de protection sociale et tout ce qui formalise la relation d'aide entre les usagers et les institutions médico-sociales.

La liberté et la dignité de l'individu, le respect des droits fondamentaux, la question du secret professionnel sont des normes juridiques, et aussi des valeurs essentielles du travail social pour une rencontre possible.

La formation a duré 7 jours, répartis en 3 modules de 2 jours et une dernière journée de conclusion, avec un écart de trois semaines, le temps nécessaires pour favoriser un processus de travail, de restitution et d'échanges avec les services dont sont issus les personnes inscrites. Le petit nombre de participants a été une chance pour créer une réelle interactivité avec les formateurs et intervenants de ces journées.

Avocats, juge, spécialiste en droit social, ont donné leur éclairage sur la notion de contrat, utilisée parfois de façon abusive ou erronée dans les établissements.

Des cadres d'institution ont apporté leur témoignage sur l'évolution des pratiques en matière de protection de l'enfance (loi de mars 2007, l'autorité parentale) ou sur les politiques publiques en matière d'exclusion sociale.

Ensuite, nous avons décrypté, interprété quelques textes réglementaires autour des concepts de dignité, de droit à la sécurité et intégrité physique, le secret professionnel et le devoir de discrétion et d'accès au dossier.

La notion de responsabilité a pu être abordée avec une coordinatrice de la MAIF. Nous sommes également revenus sur cette question, « *comment la loi de 2005 prend en compte la question du handicap ?* » pour mieux comprendre les enjeux d'une loi qui, dans la foulée de la loi 2002-2 qui vise essentiellement à « désinstitutionnaliser » les pratiques, tend à vouloir décloisonner et à confondre les droits des personnes handicapées avec les « Droits de l'Homme » et à les faire appliquer au sein des établissements.

Le regard médical porté sur le handicap à partir du XVIIIème siècle laisse peu à peu la place à une approche plus sociale d'où l'apparition dès 1980 du terme de « situation de handicap ». Elle insiste sur les capacités des personnes et leur participation sociale et non plus uniquement sur la structure anatomique du handicap et ses troubles physiologiques. Il est davantage considéré aujourd'hui que la société crée le handicap (en ne rendant pas accessible tous les services qu'elle propose), elle est donc en dette et elle se doit de le compenser. Parce que la société n'est pas juste, l'égalité est une construction et non une réalité de fait. La société a donc son rôle à jouer pour soutenir les capacités de chacun. C'est le message affirmé par la Loi de 2005, qui nous amène à penser la notion d'équité plus que d'égalité.

Enfin, la formation s'est close par une approche philosophique des questions qui se posent à toute personne impliquée dans une relation d'aide et dépendance. En nous fournissant des outils pour penser (savoir par exemple si l'on s'inscrit dans un courant déontologique qui se base sur des principes ou sur un courant « conséquentialiste » qui fonde la décision sur ses effets), nous avons pu aborder les notions de « justice », de « personne » ou de « sujet », et de « finalités et réalités des institutions ». Ainsi, nous avons pu interroger nos propres représentations, redessiner les contours de nos pratiques

et redéfinir nos règles éthiques d'accompagnement.

(Rédaction : Sylvain Deloire et Cyril Perrier)

3-5-3- La conduite du changement – Action et Formation.

Les membres de l'équipe éducative du SAVS ont assisté à la première phase d'une formation interne qui a concerné l'ensemble du personnel de l'Association.

Cette formation a eu pour thème principal l'amélioration de la communication au sein de notre institution, dans un contexte de changement.

La finalisation de cette formation, en cours, a pour objet la ré-élaboration et la rédaction d'un nouveau projet pour le service de protection juridique.

3-6- Poste référent / Admission

En 2010, compte tenu de l'afflux de demandes de SAVS adressées par les MDR du département, un poste à mi-temps dédié exclusivement aux admissions a été mis en place.

Outre l'offre d'une meilleure qualité d'accueil en direction des usagers, les objectifs de cette mission est aussi de proposer aux multiples partenaires du secteur social et médico-social un interlocuteur unique, capable d'assurer un suivi des demandes et de répondre aux différentes interrogations concernant les délais ou les modalités de l'admission au sein de notre service.

Il s'agit également de veiller au respect de la procédure d'admission mis en place dès 2009. Cette procédure détaille les différentes étapes de l'admission et permet de noter des indicateurs de « bonnes pratiques ». Le référent admission est aussi une force de proposition pour adapter la procédure et les indicateurs aux capacités d'accueil du SAVS. En effet, le nombre de notifications envoyées par la MDPH et les demandes de relais d'accompagnement émanant de services très variés du secteur social va croissant. L'augmentation de ces demandes d'accompagnement, au regard du turn-over annuel des personnes suivies, ne permet plus de rester dans les délais annoncés dans le processus d'admission.

Ce turn-over est plutôt stable d'année en année. Environ 20 places sur 109 se libèrent chaque année. **En 2011, nous avons reçu 207 nouvelles demandes.** Le nombre de personnes en attente ne peut donc que s'accroître de façon exponentielle. Malgré les ajournements nombreux opérés, le nombre de personnes en attente d'un entretien est d'environ 200 personnes au total sur les trois antennes du service. Un quart d'entre elles bénéficient d'une orientation vers d'autres services d'accompagnement du département. Une instance coordinatrice entre les SAVS de l'ASSAGA, FIRMAMENT, le GRIM et l'ATMP a été créée pour proposer un accueil adapté aux personnes en attente. Toute l'année, nous nous informons respectivement de l'avancée des candidatures dans nos services et nous nous réunissons deux fois par an pour faire un point précis sur nos admissions.

Sur l'antenne de Lyon, le temps de l'admission peut parfois s'étaler sur deux années. C'est une situation inacceptable pour les personnes en difficultés en attente d'une aide concrète. De ce fait, le rôle du référent admission consiste aussi à accueillir, informer, garder un contact bienveillant avec les personnes démunies lorsqu'elles se retrouvent au seuil de l'accueil du SAVS. La motivation des personnes pour accéder à un suivi social est mise à rude épreuve. Toutefois, le lien qui s'établit entre les partenaires, les personnes en attente et le référent admission permet également de prioriser certaines demandes, en favorisant la permanence du lien d'accompagnement et la reconnaissance du travail entrepris par les partenaires et les prescripteurs.

La situation est différente sur les antennes de Villefranche et Tarare. Les délais sont beaucoup plus courts et restent en cohérence avec les délais définis dans notre procédure d'admission.

On compte également un nombre important d'ajournement de demandes. Outre les délais d'admission trop longs qui peuvent décourager certaines personnes, ce nombre révèle aussi une certaine méconnaissance des missions des SAVS ou une mauvaise évaluation par les MDPH de la situation des personnes susceptibles de bénéficier d'un suivi social par un SAVS. Le rôle du référent admission consiste également à informer les acteurs des MDR (médecins, assistants sociaux, agents administratifs) et à travailler avec eux en amont les orientations qu'ils initient.

(Rédaction : Cyril Perrier)

3-7- Les "soirées loisirs, les repas de fin d'année."

Cette année, le SAVS a organisé, comme c'est maintenant le cas depuis plusieurs années, deux soirées au restaurant destinées à l'ensemble des personnes accompagnées par notre service : une qui marque le début de l'été et l'autre pour fêter ensemble la fin de l'année.

Nous avons cette année modifié le déroulement de la soirée d'été. En effet, jusque là, cette soirée était divisée en deux temps : nous organisons une soirée à Villefranche Sur Saône pour les personnes résidant au Nord du département et une autre à Villeurbanne pour celles résidant sur l'agglomération lyonnaise. En organisant ces soirées au plus près des lieux de vie des personnes, l'objectif était de faciliter leur participation à ces soirées tout en favorisant leur autonomie et donc leur permettre de venir et de rentrer par leurs propres moyens.

L'expérience nous a montré que malgré ces dispositions, certaines personnes avaient quand même besoin d'être raccompagnées. Nous avons donc décidé de proposer un changement en n'organisant qu'une seule soirée sur Lyon-Villeurbanne à laquelle l'ensemble des personnes, quel que soit leur lieu de résidence, seraient conviées. Suite à la satisfaction des participants vivant sur l'agglomération lyonnaise, nous avons proposé la même formule que l'année précédente, à savoir, soirée pétanque suivie d'un repas dans un restaurant avec terrasse et terrain de boules à Villeurbanne. Les personnes présentes ont pu passer un moment agréable et convivial, en appréciant tout

particulièrement le fait de revoir d'autres personnes accompagnées par le service et d'en rencontrer des nouvelles.

Cette nouvelle formule nous a paru intéressante et pertinente, le nombre de participants venant du Nord du département a augmenté. Nous avons donc décidé de la répéter pour 2012.

Pour le repas de fin d'année, nous avons souhaité proposer un nouveau lieu aux personnes. Notre choix s'est porté sur un restaurant situé à Dardilly, Terres de Sud. Pour l'animation, le groupe « Sylvie et Jean-Pierre / Animation musicale » avec lequel nous collaborons depuis plusieurs années, n'était pas disponible pour cette soirée. Ils ont cependant pu nous conseiller un autre couple musical, « anime vent », qui a animé la soirée de façon satisfaisante, en jouant certains des tubes préférés des personnes accompagnées.

Le restaurant, totalement réservé pour nous à cette occasion, dispose d'une piste de danse où les personnes ont pu s'amuser et se détendre sans peur du jugement. Les 50 personnes accompagnées présentes à la soirée ainsi que toute l'équipe du SAVS ont passé une soirée très réussie en terme de convivialité et de plaisir partagé. Ces soirées nous permettent de répondre partiellement au désir des personnes qui souhaitent que nous proposons plus de loisirs tout en favorisant l'enrichissement de la relation éducative par la découverte mutuelle dans un contexte différent, moins formel et plus symétrique.

Depuis 2010, l'antenne de Villeurbanne organise une fois par mois, pour quelques personnes accompagnées, une sortie au cinéma suivie d'un verre dans le but d'échanger sur le film. Cette sortie est ciblée et s'adresse à des personnes assez jeunes (moins de 35 ans) ayant de très importantes difficultés pour être en lien en général et notamment avec des pairs.

Les sorties sont repérées : elles ont lieu une fois par mois, le même jour (d'abord le lundi soir puis le mercredi soir), à des séances entre 17h30 et 18h30 pour permettre aux personnes qui travaillent d'y participer. Nous allons systématiquement au même cinéma, le Pathé Carré de Soie. En effet, nous avons une fois tenté l'expérience d'aller dans un petit cinéma du centre ville mais tous les participants nous ont signifié, suite à cette sortie, leur difficulté à se rendre dans des endroits aussi fréquentés.

Petit à petit, nous avons pu constater les fruits de ce travail de mise en lien. D'abord, les personnes participent régulièrement à cette sortie et préviennent quand elles ne peuvent pas venir. Ensuite, alors qu'au début tous les participants refusaient systématiquement de boire un verre après la séance, elles acceptent désormais de passer ce moment ensemble, même si elles ne souhaitent pas forcément consommer.

Les évolutions constatées nous encouragent à continuer de proposer cet espace aux personnes qui leur permet de vivre une expérience positive de partage et d'échange.

(Rédaction : Evelyne Vuagnoux)

3-8- La démarche qualité.

Rappelons qu'un travail conséquent a été fait ces dernières années dans le domaine de la démarche qualité, qui rejoint évidemment celui du respect de la loi 2002-2 :

- Une évaluation interne a été conduite de 2010 à 2011, avec l'intervention du CCRA. (Collège Coopératif Rhône-Alpes)
- Le projet de service du SAVS a été entièrement réécrit en 2010.
- Des indicateurs de qualités ont été mis en place concernant les trois moments du processus de notre SAVS : L'admission, l'accompagnement et l'arrêt. (plus un indicateur concernant l'archivage).
- En juin 2011, un audit effectué par l'agence Moody International a eu lieu. Sa conclusion a été le maintien de la certification ISO 9001 pour notre association.
- Un nouvel audit de surveillance est programmé pour septembre 2012, dont l'objet sera à nouveau le maintien de notre certification.
- Au printemps 2011, l'ATMP a recruté, un nouveau cadre dont la fonction est de piloter la démarche qualité pour l'ensemble de l'association (Protection juridique et SAVS).

La démarche qualité a donc été ces trois dernières années et est clairement au centre de notre activité à ce jour.

Les travaux en cours dans ce domaine sont les suivants :

- Reprise de l'ensemble des documents du SAVS, intégration du nouveau logo, nouvelle codification.
- Révision avec le « responsable qualité » de la totalité du processus du SAVS, et de son adéquation avec les exigences de la norme en termes de cohérence et de transparence.
- Réflexion sur les indicateurs de qualité qui seront modifiés ou affinés (par exemple, l'indicateur qualité concernant les délais d'admission a été rendu obsolète par l'augmentation importante de notification que nous avons reçue en 2011 et qui rendent ces délais intenable).

4- PERSPECTIVES ENVISAGEES.

Notre service maintien les perspectives et demandes qui ont été exprimées à plusieurs reprises en 2011 lors des diverses échanges que nous avons eu avec le Département du Rhône.

→L'isolement, la désocialisation de beaucoup de personnes accompagnées par notre service fait qu'une de nos missions est de les aider, de les accompagner vers l'extérieur au sens large, vers les autres, à travers le soin, le travail, mais aussi à travers des clubs, des GEM (groupe d'entraide mutuelle), des associations.....

Cependant ces accompagnements n'aboutissent pas car certaines personnes sont trop désocialisées et ont perdu leur capacité à aller vers les autres.

Nous sommes confrontés à des formes de désespérance extrêmement aigüe. Cela nous amène à affiner aujourd'hui notre projet de service :

Nous pensons qu'un **projet d'accueil collectif au sein de notre service** pourra permettre à ces personnes de faire un premier pas vers une resocialisation.

→**L'enquête** 2012 sur le fonctionnement des SAVS du Rhône.

Nous serons très attentifs aux résultats de cette enquête et nous nous préparons à collaborer avec le Conseil Général pour affiner autant que nécessaire nos fonctionnements, nos procédures, nos partenariats, afin d'offrir les meilleures réponses possibles aux besoins repérés dans le Département en ce qui concerne l'accompagnement social.

→Compte tenu de notre savoir faire très diversifié dans l'accompagnement social de populations présentant des problématiques différentes (handicap psychique et/ou mental, handicap moteur, traumatismes crâniens, vieillissement, addictions.....), et de notre capacité à couvrir une grande partie du Département, nous sommes prêts à répondre aux éventuels appels d'offre qui seront lancés par le Conseil Général.

→Le déménagement de notre antenne de Villefranche permettra d'offrir une meilleure qualité d'accueil aux personnes accompagnées. De plus la localisation de ce site en centre ville rendra plus accessible notre service, et nous rapprochera de certains partenaires ce qui comporte des avantages pratiques évidents (MDR, CAF, Tribunaux....).

→Enfin, nous nous emploierons à continuer de concilier :

→les nécessaires objectifs de transparence et de rationalisation de notre activité.

Avec

→les nécessaires souplesses, inventivités, incertitudes, risques que comporte l'accompagnement social en milieu ouvert d'individus présentant de grandes fragilités sociales et psychologiques.

ANNEXES

- **Plaquette du SAVS.**

- **Tableau de l'évolution « sociodémographique » de la population accompagnée. 2004 – 2012.**

- **Territoires couverts par le SAVS de l'ATMP du Rhône.**

La procédure d'admission

- 1/ Prise de contact avec le référent des admissions afin de lui présenter la candidature.
- 2/ En cas de validation de la candidature :

Rencontre de la personne accompagnée par le référent des admissions et le responsable du service.
- 3/ Examen de la candidature par la commission d'admission et prise de décision.
- 4/ Rencontre de la personne accompagnée avec l'éducateur référent de l'accompagnement et le responsable du service.

L'ATMP est une association qui met en œuvre des mesures de protection juridique au service des personnes fragilisées depuis plus de 40 ans.

Retrouvez-nous...

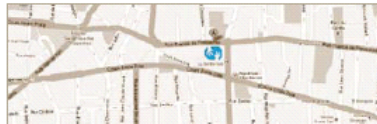
17 rue Montgolfier
69452 LYON Cedex 06
Tél. 04 72 69 25 25 / Fax. 04 78 94 67 96

Métro Ligne A,
station Foch



60-62 rue Francis de Pressensé
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 48 33 33 / Fax. 04 78 89 02 79

Métro Ligne A,
station République



177 Avenue Théodore Braun
69400 VILLERANICHE-SUR-SAÔNE
Tél. 04 74 62 89 12 / Fax. 04 74 62 17 27

Transport STAV
lignes 1 et 5, arrêt
Horloge de Belgigny



atmpdurhone.fr

PROXIMITÉ | ACCOMPAGNEMENT | SOUTIEN

Service d'accompagnement à la vie sociale

ATMP du Rhône

Un outil de proximité



Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale accompagne des personnes adultes, « y compris celles ayant la qualité de travailleur handicapé, dont les déficiences et incapacités rendent nécessaires (...) :

- Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence.
- Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie »

(article D 312-155-6 du code de l'action sociale et des familles).

Votre situation

- Vous êtes âgé de plus de 18 ans
- Vous résidez dans le département du Rhône
- Votre orientation est prononcée par la CDAPH vers le SAVS
- Vous avez la volonté de bénéficier des services du SAVS et de respecter les modalités du contrat d'accompagnement

Nous...

● Le service

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale intervient sur l'ensemble du département. Sa mission est d'accompagner la personne en difficulté en lui apportant un soutien dans son projet de vie.

● L'équipe

Elle est composée d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés, de personnel administratif, d'un psychiatre, sous la responsabilité d'un chef de service et d'un directeur.

● Objectifs de l'accompagnement

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'ATMP du Rhône a pour objectif de créer ou de restaurer le lien social.

Le travail de l'éducateur vise à renforcer et à améliorer les capacités de chacun. Il encourage l'individu à devenir sujet et acteur de son existence.

L'éducateur peut intervenir dans différents domaines :

- Organisation de la vie quotidienne
- Aide à la recherche de logement
- Accompagnement dans les soins
- Aide à l'insertion professionnelle
- Aide dans les démarches administratives
- Aide à la gestion des budgets
- Organisation des vacances et des loisirs, accès à la culture
- Soutien à la parentalité



Modalités de l'accompagnement

Les différentes formes que peut prendre l'accompagnement personnalisé :

- Visites à domicile
- Rencontres dans les locaux de l'ATMP
- Accompagnements lors des démarches extérieures

L'accompagnement social se construit avec la personne en lien avec les partenaires du réseau médico-social.

Un travail clinique d'études de situation est effectué lors de réunions hebdomadaires, supervisées par le médecin psychiatre.

Tableau de l'évolution « sociodémographique de la population accompagnée

2004 - 2012

	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2007 en %	2008 en %	2009 en %	2010 en %	2011 en %
SEXE								
homme	68%	65%	68%	67%	63%	63%	61%	58%
femme	32%	35%	32%	33%	38%	37%	39%	42%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2007 en %	2008 en %	2009 en %	2010 en %	2011 en %
AGE								
20-30	27%	21%	21%	20%	21%	17%	14%	14%
30-40	29%	25%	26%	25%	27%	27%	25%	21%
40-50	30%	31%	29%	32%	28%	28%	25%	25%
50-60	12%	19%	21%	21%	20%	19%	28%	30%
plus de 60	2%	4%	3%	3%	5%	9%	7%	11%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
AGE MOYEN	39	42	41	40	41	42	42	46

	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2007 en %	2008 en %	2009 en %	2010 en %	2011 en %
LOGEMENT								
appartement individuel	65%	66%	83%	80%	78%	74%	77%	75%
famille ou tiers	22%	22%	13%	12%	17%	19%	13%	10%
collectif	10%	10%	3%	7%	4%	5%	9%	12%
sdf	4%	2%	1%	1%	2%	3%	1%	3%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2007 en %	2008 en %	2009 en %	2010 en %	2011 en %
SITUATION FAMILIALE								
célibataire	73%	73%	73%	71%	76%	74%	79,28%	76%
en couple	27%	27%	27%	29%	24%	26%	20,72%	24%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2007 en %	2008 en %	2009 en %	2010 en %	2011 en %
ENFANTS								
oui								33%
non								67%
TOTAL								

Tableau de l'évolution « sociodémographique de la population accompagnée
2004 – 2012.

	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2007 en %	2008 en %	2009 en %	2010 en %	2011 en %
SUIVI "PSY"								
oui	35%	35%	40%	41%	40%	47%	44%	47%
non	65%	65%	60%	59%	60%	53%	56%	53%
TOTAL							100%	

TRAVAIL								
sans	59%	60%	60%	63%	66%	65%	66%	71%
oui milieu protégé	28%	28%	29%	26%	27%	27%	23%	20%
oui milieu ouvert	13%	12%	11%	10%	7%	8%	11%	9%
TOTAL				100%			100%	

PROTECTION JURIDIQUE								
sans mesure				22%	24%	24%	32%	34%
avec mesure				78%	76%	76%	68%	66%
TOTAL				100%	100%	100%	100%	100%
dont exercée par atmp				79%	75%	73%	71%	70%

